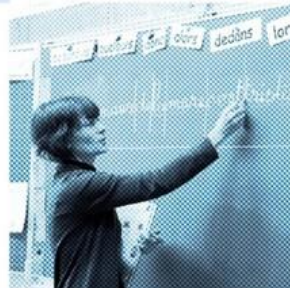


Plan d'accompagnement personnalisé

2015-2016



Le plan d'accompagnement personnalisé



PAP, PAI, PPRE, PPS ?

Élèves à besoins éducatifs particuliers, quel plan pour qui ?



Pourquoi ?
Comment ?

Scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

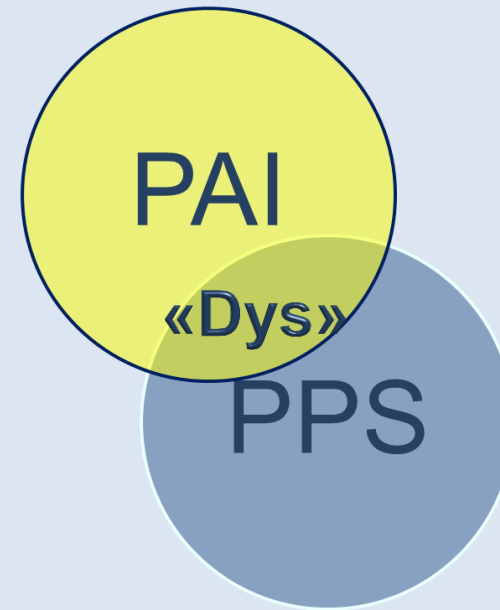


Des réponses
selon leur besoin

Pourquoi ?



Une prise en charge variée des troubles « dys »



Mise en place de protocoles d'aménagements pédagogiques dans les Bouches-du-Rhône depuis la rentrée scolaire 2010

Le PAP : une nouvelle réponse souple et solide

PAI

- Protocole médical pour adapter un traitement à la scolarité

PPRE

- Action spécifique d'aide, intensive et de courte durée

PPS

- Volet de scolarisation d'un plan personnalisé de compensation

PAP

- Nouvelle réponse proposant des mesures pédagogiques



PAP: contexte législatif

- ✓ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République - *Article 37*
- ✓ Code de l'éducation - *Article L.311-7*
- ✓ Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves
Article 1^{er} – Article D.311-13
- ✓ Circulaire ministérielle n° 2015-016 du 22 janvier 2015 relative au plan d'accompagnement personnalisé
- ✓ Note académique du 17 mars 2015



Pour qui ?

PAP : les élèves concernés



Tout élève du premier et du second degrés présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages.



PAP : la notion de troubles des apprentissages

- ✓ Troubles ayant une incidence sur la capacité à apprendre
- ✓ Ecart à la norme significatif
- ✓ Associés à perte de confiance en soi, anxiété, agressivité, rejet de l'école, troubles de la mémoire...

Plan d'accompagnement personnalisé

PAP - Article D. 311-13 du code de l'éducation



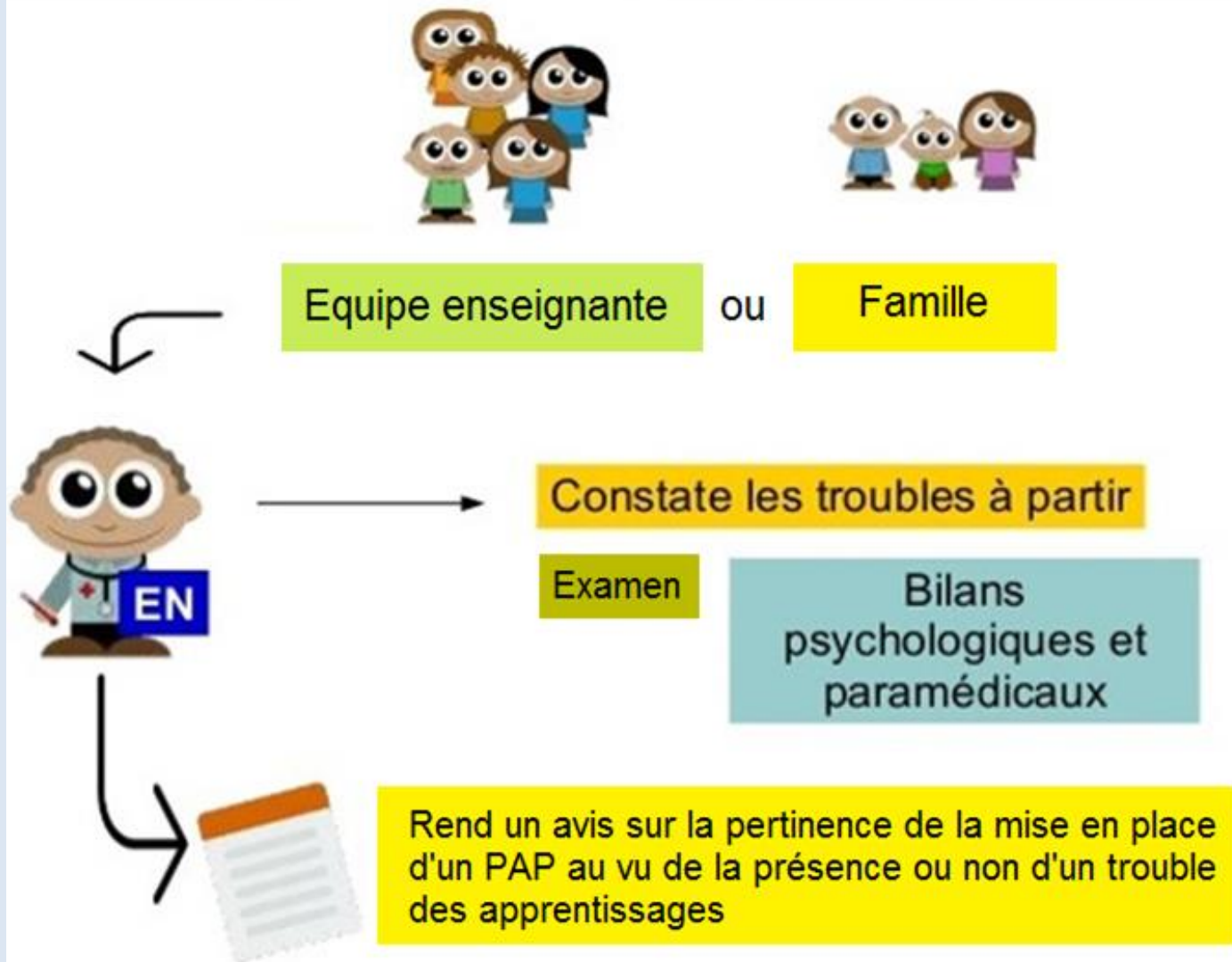
Comment ?



PAP: procédure

Il peut être demandé
à tout moment de la scolarité

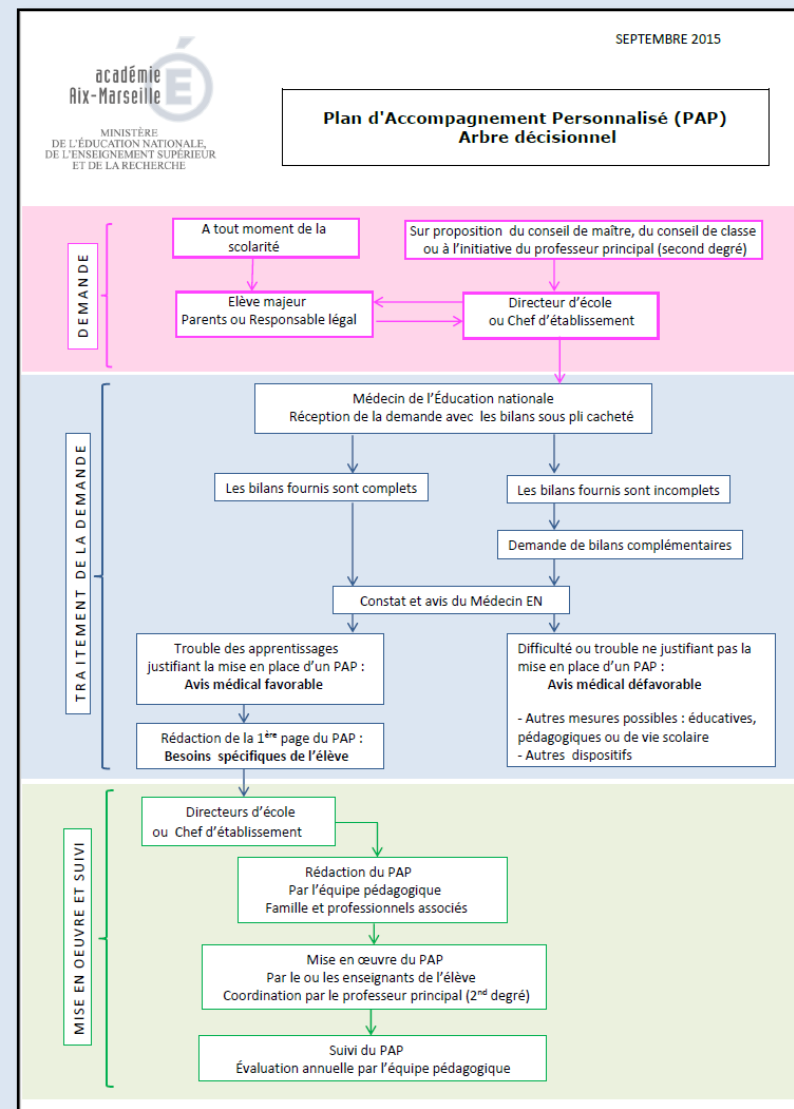
Le dossier de demande
est adressé au médecin
de l'Education nationale
de secteur pour avis



L'arbre décisionnel



Procédure





Deux supports

- Le dossier de demande

académie Aix-Marseille
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
Année Scolaire : 20.../20....

Mentions obligatoires à remplir par l'élève (majeur) ou sa famille

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :
Nom et prénom : Date de naissance :
Sexe : M F École ou établissement : Classe :
REPRESENTANT(S) LEGAL (AUX) :
Nom et Prénom : M. Mme. M. et Mme.
Adresse(s) :
Ville(s) :
Téléphone(s) :

Quelles prises en charges actuelles ou anciennes ont été ou sont effectuées (orthophonie, psychomotricité, psychologue...)?
Préciser :
Un **PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) a-t-il été mis en place par les enseignants ?
 non oui (si oui, joindre le document)
Un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) a-t-il été mis en place antérieurement ?
 non oui (si oui, joindre le document)
Un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) ou un protocole d'aménagement pédagogique pour dyslexie, dysgraphie, trouble du langage a-t-il été mis en place antérieurement ?
 non oui (si oui, joindre le document)

Je, soussigné(e) :
sollicite la mise en place d'un PAP (article 37 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, circulaire n°2015-016 du 22.1.2015, BOEN n°5 du 29 janvier 2015).

Fait à le
Signature de l'élève ou de sa famille

- Le livret d'adaptations et aménagements

académie Aix-Marseille
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Plan d'accompagnement personnalisé
Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :
Date de naissance :
Responsables légaux :
Adresse :
Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)
Points d'appui pour les apprentissages :
Conséquences des troubles sur les apprentissages :

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie Aix-Marseille - BO n° 5 du 29 janvier 2015 1 / 12

Un formulaire académique



Demande

académie Aix-Marseille MARS 2015

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Demande de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
Année Scolaire : 20...../20.....

Mentions obligatoires à remplir par l'élève (majeur) ou sa famille

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :

Nom et prénom : Date de naissance :

Sexe : M F École ou établissement : Classe :

REPRESENTANT(S) LEGAL (AUX) :

Nom et Prénom : M..... Mme..... M.et Mme.....

Adresse(s) :

Ville(s) :

Téléphone(s) :

Quelles prises en charges actuelles ou anciennes ont été ou sont effectuées (orthophonie, psychomotricité, psychologue...)?
Préciser :

Un **PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) a-t-il été mis en place par les enseignants ?
 non oui (si oui, joindre le document)

Un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) a-t-il été mis en place antérieurement ?
 non oui (si oui, joindre le document)

Un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) ou un protocole d'aménagement pédagogique pour dyslexie, dysphasie, trouble du langage a-t-il été mis en place antérieurement ?
 non oui (si oui, joindre le document)

Je, soussigné(e).....
sollicite la mise en place d'un PAP (Article 37 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, circulaire n°2015-016 du 22.1.2015, BOEN n°5 du 29 janvier 2015).

Fait à.....le.....
Signature de l'élève ou de sa famille

.....decin de l'Education nationale
.....(professeur principal)

..... sur une échelle de 1 à 4)

REMARQUES PARTICULIERES

.....



La demande de la famille

Mentions obligatoires à remplir par l'élève (majeur) ou sa famille

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE :

Nom et prénom : Date de naissance :

Sexe : M F École ou établissement : Classe :

REPRESENTANT(S) LEGAL (AUX) :

Nom et Prénom : M..... Mme..... M.et Mme.....

Adresse(s) :



La demande : informations pédagogiques

DIFFICULTES ET DOMAINES DE REUSSITE (indiquer selon la cotation sur une échelle de 1 à 4)

1=Maîtrise - 2=Maîtrise partielle - 3=Maîtrise avec aide - 4= non maîtrisé

DOMAINES DE COMPETENCES	COMPETENCES	REMARQUES PARTICULIERES
Langage oral <ul style="list-style-type: none">- Communication- Compréhension orale- Expression orale- Lexique- Syntaxe	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Langage écrit <ul style="list-style-type: none">- Lecture de texte et d'énoncé- Compréhension de texte et d'énoncé- Production d'écrit	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	



L'avis du médecin

Le médecin porte un avis sur la réalité des troubles et la mise en place d'un PAP

Cet avis s'appuie sur des bilans médicaux et paramédicaux

AVIS DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE

Au vu des bilans fournis,

- J'émet un avis favorable à l'élaboration d'un PAP.
- J'émet un avis défavorable à l'élaboration d'un PAP, les difficultés relevant d'un autre dispositif.

Nom, prénom du médecin :


Date :

Signature :

Un cadre national



Elaboration


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille 

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :
Date de naissance :

Responsables légaux :
Adresse :

_____ (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie Aix-Marseille – BO n° 5 du 29 janvier 2015 1 / 12

Un PAP format PDF renseignable informatiquement est en ligne sur Eduscol
<http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>



L'avis du médecin

Le médecin précise les besoins de l'élève.

Ces besoins spécifiques sont inscrits sur la première page du PAP

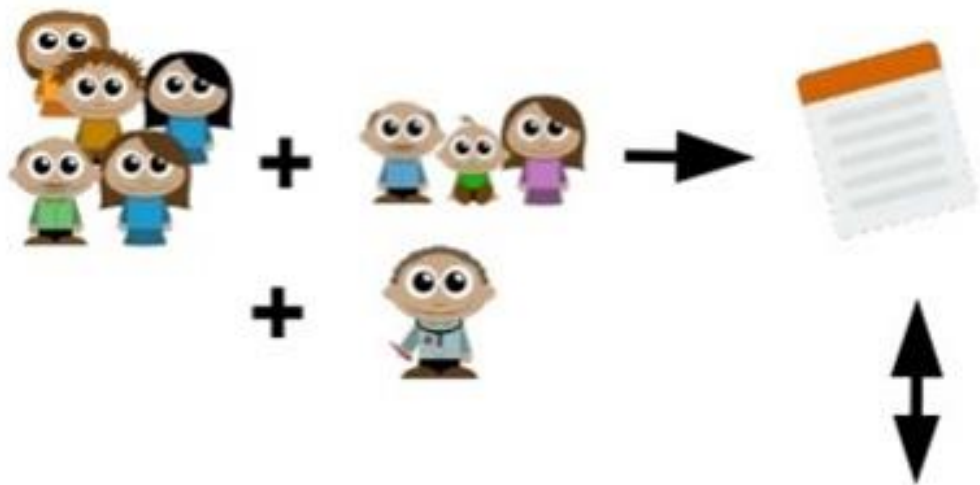
Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :

Sur la première page du livret PAP

Élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents et les professionnels concernés.



La mise en œuvre du PAP est assurée par les enseignants au sein de la classe.



Permet également à l'élève d'utiliser le matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique.



Détermination et mise en œuvre des mesures

Le document suit l'élève, c'est un outil de liaison

MATERNELLE

Organisation spatiale, temporelle et matérielle

Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités

Visibilité et clarté des affichages

ÉLÉMENTAIRE

Adaptations transversales :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Installer l'élève face au tableau					
Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage					

AU COLLÈGE

Pour toutes les disciplines :

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (exemple : ARIAL14)				
Permettre l'utilisation de trieurs ou de pochettes à rabats				

AU LYCÉE

Pour toutes les disciplines :

	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL14)			
Limiter la copie (synthèse du cours photocopié)			

Il présente une liste des possibilités d'aménagements

Mathématiques :	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes, etc.)				
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)				
Utiliser la schématisation en situation problème				

Exemples

Pour toutes les disciplines :	2 ^{de}	1 ^{re}	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL 14)			
Limiter la copie (synthèse du cours photocopié)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes, etc.)			
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des repères visuels de couleur par exemple			
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques			
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)			



Évaluation

Bilan des aides apportées au collège :

- Aménagements n'ayant pas atteint les objectifs escomptés :

- Aménagements profitables à l'élève :



Ce que permet le PAP

- ✓ Aménagements et adaptations de nature exclusivement pédagogique en référence aux objectifs du cycle
- ✓ Utilisation de matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique
- ✓ Interventions des personnels paramédicaux pendant le temps scolaire



PAP limites

- ✓ Le PAP relève du droit commun : il ne permet pas de mesure dérogatoire : orientation en ULIS, attribution de matériel pédagogique adapté, aide humaine.
- L'enseignant référent ne participe pas à la mise en œuvre du PAP.
- ✓ Il se substitue au « PAI dys », au PPRE.



PAP : modalités académiques de mise en œuvre

- ✓ Procédure construite en concertation
- ✓ Actions massées d'information auprès des inspecteurs, personnels de direction, enseignants...
- ✓ Modules de formation diversifiés
- ✓ Evolution de la Team-Dys : groupe académiques d'appui aux troubles des apprentissages
- ✓ Mission académique de professeurs-ressources

PAI

Projet d'accueil
individualisé

PPS

Projet personnalisé
de scolarisation



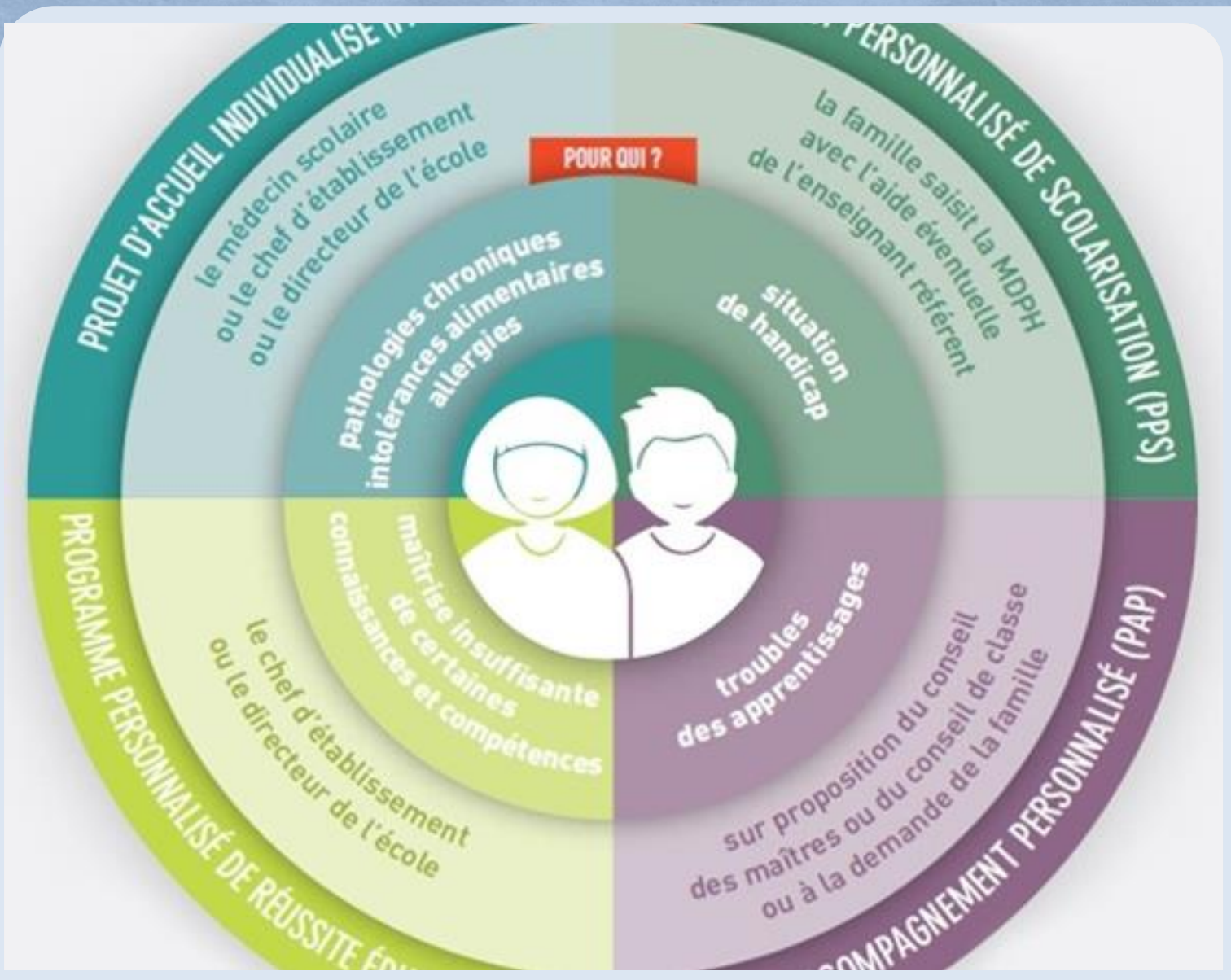
PAP

Plan
d'accompagnement
personnalisé

PPRE

Programme
personnalisé de
réussite éducative

Quelle
articulation?



Un livret national



Les demandes
d'aménagement
d'examens
font l'objet d'une
procédure distincte

Répondre
aux besoins particuliers
des élèves :
un engagement de tous

